

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

**APPROCHE RELATIONNELLE DANS LE SECTEUR DES
SOINS INFIRMIERS**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTÉ PUBLIQUE

CODE : 821202U34D1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du.....
sur avis conforme du Conseil général

APPROCHE RELATIONNELLE DANS LE SECTEUR DES SOINS INFIRMIERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adultes, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant/étudiante de se familiariser avec les concepts des sciences humaines inhérents à une approche communicationnelle et relationnelle dans un contexte de soins infirmiers, et d'adopter une attitude professionnelle favorable au déroulement des soins et au bien-être du/de la bénéficiaire.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Conformément à la législation en vigueur, pour être régulièrement admis aux études conduisant au brevet de l'enseignement supérieur d'assistant en soins infirmiers, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir les documents suivants :

- ◆ Un certificat d'aptitude physique délivré soit par le/la médecin du service auquel est affilié l'établissement fréquenté, soit par un/une médecin du service de santé administratif
- ◆ Un extrait de casier judiciaire (modèle II), ou un document équivalent émanant d'une autorité étrangère, datant de moins de trois mois

2.1. Capacités :

En Français,

sur la base d'un document mis à sa disposition en lien avec le domaine de la santé,

- ◆ rédiger un résumé fidèle et structuré des idées essentielles du texte, dans un langage usuel, clair et correct ;
- ◆ émettre de manière cohérente et structurée un commentaire personnel sur le sujet abordé.

En Mathématiques,

- ◆ effectuer par écrit des calculs mettant en jeu les quatre opérations fondamentales ;
- ◆ calculer des pourcentages et appliquer la règle de trois ;
- ◆ utiliser le système métrique (prise de mesures et conversions) ;
- ◆ lire et interpréter un graphique simple.

2.2. Titres tenant lieu :

- a) Certificat d'enseignement secondaire supérieur
- b) Certificat d'études de sixième année d'enseignement secondaire professionnel de plein exercice ou en alternance
- c) Décision d'équivalence octroyée par la Communauté française à l'un des titres visés ci-dessus
- d) À titre transitoire, le brevet de puéricultrice obtenu avant le 30 juin 1987 ou l'attestation de réussite de sixième année d'enseignement secondaire professionnel de plein exercice obtenue avant le 30 juin 1985
- e) Certificat correspondant au certificat d'études de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel (secteur du service aux personnes) de plein exercice, délivré par l'Enseignement pour Adultes de niveau secondaire en application de l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 juin 1999 approuvant le dossier de référence de la section « complément de formation générale » (code 041600S20D1) en vue de l'obtention du certificat correspondant au certificat d'études de sixième année de l'enseignement secondaire professionnel (secteur du service aux personnes) de l'enseignement de plein exercice
- f) Certificat de qualification d'aide-soignant de l'Enseignement pour Adultes de niveau secondaire supérieur correspondant au certificat de qualification « aide-soignant » délivré à l'issue d'une septième professionnelle « aide-soignant » subdivision services aux personnes par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice et certificat de formation générale complémentaire à un certificat de qualification du secteur du service aux personnes

- g) Certificat de qualification d'aide familial de l'Enseignement pour Adultes de niveau secondaire supérieur correspondant au certificat de qualification « aide familial » délivré à l'issue d'une sixième professionnelle « aide familial » subdivision services aux personnes par l'enseignement secondaire supérieur et certificat de formation générale complémentaire à un certificat de qualification du secteur du service aux personnes.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant/étudiante sera capable de/d' :

*au départ de situations fictives dans un contexte de soins infirmiers généraux,
en utilisant la terminologie professionnelle,*

- ◆ décrire et appliquer des principes de base de la communication en vue d'établir des interactions professionnelles de soins ;
- ◆ décrire et appliquer des principes de base de la psychologie en vue d'établir une relation soignant(e)-soigné(e) respectueuse du bien-être ;
- ◆ identifier l'impact de facteurs de nature psychologique et communicationnelle sur la relation avec le/la bénéficiaire de soins (BS) et son entourage ;
- ◆ décrire l'attitude professionnelle à adopter en fonction des facteurs identifiés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'organisation : la capacité d'organisation de l'environnement spatial et matériel,
- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

En référence à l'article 8 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adulte, les détenteurs d'un certificat de qualification d'aide-soignant basé sur le profil SFMQ peuvent obtenir une valorisation des acquis pour la dispense complète de l'UE « Approche relationnelle dans le secteur des soins infirmiers ».

4. PROGRAMME

*au départ de situations fictives en lien avec des soins infirmiers généraux,
en utilisant la terminologie professionnelle,*

L'étudiant/étudiante sera capable de/d' :

4.1 Communication professionnelle dans le secteur des soins infirmiers

- ◆ décrire les différents types de communication : verbale, non-verbale, para-verbale ;
- ◆ identifier les éléments essentiels d'une communication professionnelle en contexte de soins ;
- ◆ distinguer une communication professionnelle d'une communication informelle du quotidien ;
- ◆ expliciter en quoi la communication est essentielle dans les soins infirmiers ;
- ◆ expliciter les attitudes professionnelles attendues dans une interaction avec un/une bénéficiaire de soins et/ou ses proches et/ou avec des autres professionnels de soins (respect, confidentialité, posture professionnelle) ;
- ◆ illustrer des situations de la vie courante où la communication peut faciliter ou compliquer la relation.

4.2 Psychologie appliquée à la relation soignant(e)/soigné(e)

- ◆ expliquer ce qu'est une relation soignant(e)/soigné(e), ses caractéristiques fondamentales et son impact sur le/la BS et son entourage ;
- ◆ définir des notions psychologiques intervenant dans la relation soignant(e)-soigné(e) : émotions, besoins, stress, motivation, perception ;
- ◆ expliquer l'importance d'établir une relation entre le/la soignant/soignante et le/la bénéficiaire de soins ;
- ◆ décrire les principes de base de l'écoute active ;
- ◆ expliciter l'importance de l'empathie dans la relation de soins ;
- ◆ expliquer comment les émotions peuvent influencer la relation entre le/la BS et le/la soignant/soignante ;
- ◆ décrire les mécanismes simples de stress et leurs manifestations observables dans une situation de soins ;
- ◆ nommer les principaux besoins psychosociaux d'un/une bénéficiaire de soins (sécurité, compréhension, soutien, respect, confiance) ;
- ◆ identifier les facteurs influençant le comportement d'un/une bénéficiaire de soins (âge, culture, contexte familial, état de santé) et citer leurs impacts potentiels sur la relation ;
- ◆ identifier les réactions psychologiques courantes face à la maladie, à la douleur ou à l'hospitalisation/hébergement ;

à partir de situations fictives d'interactions avec un bénéficiaire de soins,

- ◆ observer une situation simulée et identifier les émotions exprimées ;
- ◆ utiliser des techniques simples pour instaurer un climat de confiance (présentation, explication, validation) ;
- ◆ appliquer les principes de base de l'écoute active ;
- ◆ reformuler un message simple pour montrer sa compréhension ;
- ◆ utiliser un vocabulaire adapté et compréhensible ;

- ♦ repérer des obstacles courants à la relation soignant(e)/soigné(e) ;
- ♦ adapter son attitude en fonction d'un besoin psychologique identifié (ex. rassurer, clarifier, soutenir).

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours "Psychologie appliquée à la relation soignant(e)/soigné(e) », il est recommandé de ne pas dépasser 20 étudiants par groupe.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un/une enseignant/enseignante ou un/une expert/experte.

L'expert ou l'experte devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Communication professionnelle dans le secteur des soins infirmiers	CT	B	16
Psychologie appliquée à la relation soignant(e)/soigné(e)	CT	F	40
7.2. Part d'autonomie		P	14
Total cours			70
7.3. Activités de développement professionnel			55
Total des périodes			125
Nombre d'ECTS			5